

2009/1249 - Approbation d'une convention d'objectifs pour l'année 2009 entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme de Lyon (Direction des Relations Internationales) (BMO du 16/03/2009, p. 0435)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour cette convention d'objectifs pour l'année 2009 entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme de Lyon.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cette convention devrait donc être la dernière proposée, puisque la compétence tourisme est en cours de transfert vers le Grand Lyon, ce qui d'ailleurs rejoint, en quelque sorte, les propositions de réorganisation du fonctionnement de la France, telles que le Comité Balladur les a énoncées. A ce sujet, chers Collègues, je vous encourage à lire le dernier éditorial d'Agir et Entreprendre.

Je rappellerai rapidement l'importance du tourisme dans l'économie de notre pays, puisque ce sont 75 millions de visiteurs qui génèrent environ 50 milliards d'euros et sur l'agglomération lyonnaise, nous accueillons, bon an mal an, 5 millions de touristes, ce qui représente aussi 20.000 emplois et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires. J'en profite aussi pour rendre hommage aux équipes de Lyon Tourisme et Congrès, qui, sous la direction de François Gaillard, font un excellent travail.

Toutefois, à la lecture des articles de Courrier International de cette semaine, nous constatons que nous avons encore quelques efforts à faire, pour être mieux connus et reconnus à travers le monde, car si Lyon doit se résumer à la gastronomie, la Biennale de la Danse, le foot, Dubaï-sur-Saône, avec un discours pas très développement durable, Monsieur le Maire, en cette veille de semaine consacrée à cette thématique, sur l'implantation de rivières en plein désert, nous trouvons cela un petit peu court...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui écris dans « Courrier international ! »

M. ROYER François : Je croyais !

Enfin, je crois que tous ici, nous avons des liens avec les acteurs de la vie économique, et notamment avec ceux dont les métiers sont liés au tourisme et à la restauration, en particulier, et que nous ne pouvons qu'applaudir le futur accord sur la baisse de la TVA dans la restauration et la réunion prochaine des Etats généraux de la restauration, qui fixeront les contreparties en termes de prix, d'investissements, de salaires et d'emplois, deux choses qui étaient dans les engagements de notre Président de la République.

Nous voterons donc cette approbation, Monsieur le Maire, d'autant plus que vous avez dit que nous allons essayer de former un couple heureux à l'avenir ! Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vous voyez, c'était un début avec l'hommage que vous avez rendu à M. Daclin...

Mr ROYER François : Malheureusement, il n'est pas là.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport, permettez-moi de dire quelques mots. En matière de tourisme, sur le Grand Lyon, nous comptons six millions de visiteurs, avec une augmentation sensible cette année, des touristes étrangers et des retombées économiques importantes en matière de recettes et en matière d'emplois non « délocalisables », puisque les salariés de ce secteur sont évalués à 20.000 personnes.

En ces temps de difficultés économiques, nous considérons primordial de maintenir et de favoriser l'emploi, notamment dans l'hôtellerie et la restauration. C'est pourquoi nous considérons la mesure de regroupement de l'ensemble des compétences touristiques au Grand Lyon, comme une excellente mesure. Cela permettra non seulement d'avoir une vision d'agglomération en matière de tourisme, mais également une efficience dans ce secteur d'activité.

Enfin, pour revenir sur le dossier auquel nous donnons un avis très favorable, nous souhaitons que, dans le cadre du développement durable, des mesures incitatives et attractives soient prises en matière de tourisme de proximité, ce qui permettrait, en ces temps de crise, aux habitants du Grand Lyon et peut-être aux seniors de notre agglomération, de visiter à moindre coût, des sites intéressants, dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Je citerai comme exemple : les promenades des Monts d'Or, la station d'épuration de Pierre-Bénite et bientôt le Musée de Gadagne. Merci.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette convention avec l'Office du tourisme est une opportunité pour la Ville de Lyon.

En effet, nous avons l'opportunité d'introduire les critères de développement durable dans notre conception du développement du tourisme et des congrès.

Avec le programme « Territoires de commerce équitable », que la Ville de Lyon engage aujourd'hui, nous souhaitons mobiliser les hôteliers, les restaurateurs, les cafetiers, les organisateurs de congrès.

La consommation responsable est de plus en plus populaire. Aujourd'hui, avec la crise, elle touche toutes les catégories de la société. Les citoyens veulent avoir la possibilité de réorienter leur pouvoir d'achat.

Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui l'Association des Toques Blanches souhaite conduire avec nous l'opération Restaurateurs équitables.

De même, concernant l'organisation des congrès, il existe sur le marché des entreprises éco-responsables engagées dans une vraie démarche éthique de développement durable, avec lesquelles les collectivités territoriales, les organisateurs de congrès, peuvent travailler. Nous souhaitons donc que la Ville de Lyon, déjà engagée, persiste sur cette voie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes Rabatel et Haguenauer et MM. Daclin et Broliquier ne participent pas au vote en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)